

# ENTENTE SECTORIELLE pour le *développement social* du Bas-Saint-Laurent

## CONTEXTE

Convaincus de la nécessité et de la pertinence de renforcer leur action concertée, des partenaires régionaux du développement social du Bas-Saint-Laurent ont choisi de mettre en commun leurs outils respectifs et de créer l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026.

## VISION

Des partenaires régionaux du développement social du Bas-Saint-Laurent souhaitent mettre de l'avant une vision concertée et intégrée du développement social qui permettra aux communautés de développer leur plein potentiel et fournira aux citoyennes et citoyens du Bas-Saint-Laurent des opportunités favorisant une occupation dynamique du territoire.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

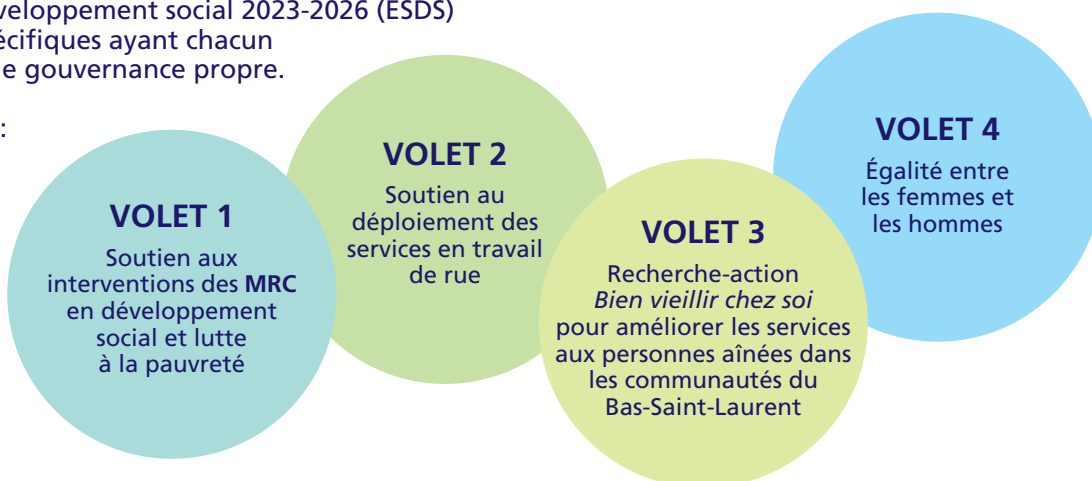
Tout en respectant le mandat de chaque partenaire, l'Entente vise à soutenir les organisations impliquées dans la structuration et la bonification de l'action collective en développement social à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, notamment :

- permettre aux MRC de définir leur rôle et d'exercer un rôle actif en développement social sur leur territoire en leur donnant les outils adéquats pour ce faire;
- élaborer une politique en développement social pour la région, soutenir la planification et l'arrimage à des interventions à l'échelle régionale;
- soutenir les plans d'action locaux de la démarche COSMOSS du Bas-Saint-Laurent pour le soutien du développement des jeunes et de leur famille;
- appuyer le déploiement des services en travail de rue, afin de permettre à l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent d'avoir accès équitablement à des services sociaux et de santé de proximité;
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées afin de faire du Bas-Saint-Laurent une région novatrice leur offrant une meilleure qualité de vie;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, afin de réduire l'incidence de la pauvreté à l'échelle régionale et de favoriser la participation sociale des populations les plus vulnérables;
- appuyer la concertation et la mobilisation locale et régionale pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'Entente sectorielle en développement social 2023-2026 (ESDS) comporte quatre volets spécifiques ayant chacun des objectifs distincts et une gouvernance propre.

Ces volets sont les suivants:



## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle de l'ESDS 2023-2026 est composée d'un Comité directeur, de quatre comités de gestion et/ou de partenaires (un pour chaque volet) ainsi que le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD), organisation mandataire attitrée à la coordination.

## ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE L'ENTENTE

- Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent
- Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
- Le ministère de la Culture et des Communications
- Le Secrétariat à la condition féminine

## PROCHAINES ÉTAPES - VOLET 1 AN 1 (2023-2024)

- Les MRC embauchent ou désignent leurs ressources en développement social.
- Les MRC identifient leur positionnement territorial et structurent leur travail, selon leurs priorités. Les priorités peuvent être différentes d'une MRC à l'autre, de même que les secteurs d'intervention.
- Mettre en place un espace de réseautage régional en développement social pour les MRC.

## Définition du développement social adoptée par le conseil d'administration du CRD:

*Le développement social est un processus qui met en place des conditions permettant, d'une part, à chaque citoyenne et citoyen de développer son plein potentiel et de participer activement à la vie collective, et d'autre part, aux communautés de cheminer vers une plus grande vitalité et une amélioration durable de la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.*

## HISTORIQUE

Historique des actions en développement ayant mené à la mise sur pied de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026.

2020-2021

Collecte de données sur l'intervention des MRC en développement social

Adoption d'une définition du développement social par le conseil d'administration du CRD, composé des préfets des 8 MRC

Réalisation du portrait de l'intervention des MRC en développement social

Présentation des portraits territoriaux de l'intervention des MRC en développement social

Adoption, par le conseil d'administration, des recommandations suivantes, suite à la réalisation du portrait:

2022-2023

- Travailler au développement d'une politique régionale du développement social
- Œuvrer à la mise sur pied d'une entente sectorielle en développement social
- Déployer une structure de fonctionnement régionale/territoriale en développement social

Création de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent

2023-2024

Entrée en vigueur de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026

